



# DGS-URGENT

DATE : 03/04/2021

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2021-39

**TITRE : RAPPEL DES CIBLES VACCINALES AU 03/04/2021**

## Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

## Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-dessous un rappel des différentes catégories de publics cibles et des vaccins qui sont à leur disposition. **La vaccination contre la Covid-19 a été élargie aux personnes âgées de 70 ans et plus sans comorbidité à partir du samedi du 27 mars 2021 inclus.**

Conformément aux recommandations du Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale du 29 mars 2021, l'accès prioritaire à la vaccination contre la Covid-19 est aussi élargi aux femmes enceintes, avec ou sans comorbidités, et ce à partir du deuxième trimestre de la grossesse.

**Les personnes concernées par la vaccination contre la Covid-19 sont donc les suivantes :**

- l'ensemble des personnes de 70 ans et plus quel que soit leur lieu de vie et leur état de santé ;
- les femmes enceintes à partir du deuxième trimestre de la grossesse ;
- les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et unités de soins de longue durée ou hébergées en résidences autonomie et résidences services ;
- les personnes de plus de 18 ans souffrant d'une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19 ;
- les personnes de 50 à 69 ans inclus souffrant d'une ou plusieurs comorbidité(s) ;
- les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) ;
- les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants (FTM) ;
- certaines catégories de professionnels, dont les professionnels de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, les salariés de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, les médiateurs de lutte anticovid, les sapeurs-pompiers et les vétérinaires. La liste exhaustive des professionnels concernés est disponible sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/article/la-strategie-vaccinale-et-la-liste-des-publics-prioritaires#liste-pro>.

## 1. Vaccination du grand public

Les publics cibles de la vaccination pour le grand public sont les suivants :

Publics cible	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech et Moderna
Les personnes âgées de 18 à 49 ans inclus, souffrant d' <a href="#">une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19</a>		<b>X</b> En centre de vaccination avec une prescription médicale du médecin traitant ou sur le lieu de soin
Les femmes enceintes à partir du 2 <sup>ème</sup> trimestre de grossesse		<b>X</b> En centre de vaccination
Les personnes âgées de 50 à 54 ans inclus, souffrant de <a href="#">comorbidité(s)</a>		<b>X</b> En centre de vaccination
Les personnes âgées de 50 à 54 ans inclus, souffrant d' <a href="#">une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19</a>		<b>X</b> En centre de vaccination avec une prescription médicale du médecin traitant ou sur le lieu de soin
Les personnes âgées de 55 à 69 ans inclus, souffrant de <a href="#">comorbidité(s)</a>	<b>X</b> Chez le médecin traitant, le médecin du travail, sur le lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
Les personnes âgées de 55 à 69 ans inclus, souffrant d' <a href="#">une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19</a>	<b>X</b> Chez le médecin traitant, le médecin du travail, sur le lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	<b>X</b> En centre de vaccination avec une prescription médicale du médecin traitant ou sur le lieu de soin
Les personnes de 70 ans et plus	<b>X</b> Chez le médecin traitant, sur le lieu de soin, au sein de l'établissement pour personnes âgées, ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	<b>X</b> Au sein de l'établissement pour personnes âgées ou en centre de vaccination

**Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants (FTM)** peuvent se faire vacciner avec l'un des trois types de vaccin actuellement autorisés en France (Pfizer-BioNTech et Moderna en centre de vaccination, sur le lieu de soin ou en établissement de santé et AstraZeneca chez le médecin traitant, le médecin du travail ou en pharmacie ou en cabinet infirmier).

La vaccination avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna est recommandée **les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) de moins de 55 ans.**

## 2. Vaccination des professionnels

Certaines catégories de professionnels, dont les professionnels de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables, les salariés de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables, les médiateurs de lutte anticovid, les sapeurs-pompiers et les vétérinaires ont aussi accès à la vaccination de façon prioritaire, selon les conditions décrites ci-dessous. La liste exhaustive des professionnels concernés est disponible sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/article/la-strategie-vaccinale-et-la-liste-des-publics-prioritaires#liste-pro>.

Professionnels concernés	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech et Moderna
Les professionnels de 18 à 54 ans		<b>X</b> En centre de vaccination ou en établissement
Les professionnels de 55 ans et plus	<b>X</b> En centre de vaccination, en établissement, chez le médecin traitant, le médecin du travail ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	<b>X</b> En centre de vaccination ou en établissement

Des infographies résumant ces indications à propos de la vaccination des [professionnels](#) et du [grand public](#) sont disponibles sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé.

**Laëtitia Buffet**

Responsable de la Task Force Vaccination

*Signé*

**Pr. Jérôme SALOMON**

Directeur général de la santé

*Signé*